

n° 1

Avril  
2019

# La lettre de votre FORÊT

*en Provence-Alpes-Côte d'Azur / Région Sud*



## DOSSIER : s'adapter aux changements climatiques

Rédiger son propre  
plan simple de gestion

page 7

Valoriser  
les jeunes pins d'Alep

page 10

## Siège régional

paca@crpf.fr - 04 95 04 59 04

Directeur : [philippe.thevenet@crpf.fr](mailto:philippe.thevenet@crpf.fr)

Ingénieur Communication & Projets

environnementaux :

[camille.loudun@crpf.fr](mailto:camille.loudun@crpf.fr) - 06 74 89 18 76

## Équipe Bouches-du-Rhône et Vaucluse (13 - 84)

Ingénieur territorial, chargé de la coordination avec les territoire et de la mobilisation :

[haimad.baudriller-cacaud@crpf.fr](mailto:haimad.baudriller-cacaud@crpf.fr) - 06 68 02 98 94

Ingénieur chargée de mission :

[camille.stouff@crpf.fr](mailto:camille.stouff@crpf.fr) - 06 28 58 05 71

Technicien 13 :

[pierre.delenne@crpf.fr](mailto:pierre.delenne@crpf.fr) - 06 19 15 18 12

Technicien 84 :

[bernard.petit@crpf.fr](mailto:bernard.petit@crpf.fr) - 06 08 68 13 01

Technicien chargé de mission 84 :

[mael.grauer@crpf.fr](mailto:mael.grauer@crpf.fr) - 06 75 69 61 71

Technicien 84 :

[jean-baptiste.mey@crpf.fr](mailto:jean-baptiste.mey@crpf.fr) - 06 74 08 48 62

## Équipe Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes (04 - 05)

Ingénieur territoriale, chargée des aspects environnementaux et de la R&D :

[pauline.marty@crpf.fr](mailto:pauline.marty@crpf.fr) - 06 01 32 24 29

Technicienne 04 (Ouest) :

[marie-laure.gaduel@crpf.fr](mailto:marie-laure.gaduel@crpf.fr) - 06 73 48 22 72

Technicien 04 (Est) :

[stéphane.nalin@crpf.fr](mailto:stéphane.nalin@crpf.fr) - 06 75 69 61 63

Technicien chargé de mission 04 :

[alexandre.jourdan@crpf.fr](mailto:alexandre.jourdan@crpf.fr) - 06 28 58 05 61

Technicienne 05 :

[catherine.michel@crpf.fr](mailto:catherine.michel@crpf.fr) - 04 92 45 00 78

Technicien 05, responsable SIG :

[olivier.martineau@crpf.fr](mailto:olivier.martineau@crpf.fr) - 06 75 69 61 75

Technicien chargé de mission 05 :

[olivier.tacussel@crpf.fr](mailto:olivier.tacussel@crpf.fr) - 06 75 69 61 73

## Équipe Alpes-Maritimes et Var (06 - 83)

Ingénieur territoriale, chargée des documents de gestion durable :

[marie.gautier@crpf.fr](mailto:marie.gautier@crpf.fr) - 06 84 50 22 43

Ingénieur chargé de mission :

[nicolas.cornet@crpf.fr](mailto:nicolas.cornet@crpf.fr) - 06 75 69 61 64

Technicien 06 :

[pierre.fauray@crpf.fr](mailto:pierre.fauray@crpf.fr) - 06 75 69 61 74

Technicien 06 - 83 :

[quentin.vanneste@crpf.fr](mailto:quentin.vanneste@crpf.fr) - 06 74 64 63 57

Technicien 83 (Est) :

[joel.perrin@crpf.fr](mailto:joel.perrin@crpf.fr) - 06 01 32 12 21

Technicien 83 (Ouest) :

[anthony.cubaynes@crpf.fr](mailto:anthony.cubaynes@crpf.fr) - 06 73 48 22 35



## Brèves

# Futur SRGS

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole est le cadre de référence régional pour l'agrément des documents de gestion en forêt privée. Le SRGS actuel date de 2005. Il va être rénové.

## Un programme national

En 2017, un nouveau Programme national de la forêt et du bois (PNFB) a été approuvé. Il est issu de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt de 2014 et fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée pour une période de dix ans. Il se donne 4 objectifs :

- Créer de la valeur en France en mobilisant la ressource durablement ;
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires ;
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique ;
- Développer des synergies entre forêt et industrie.

Ce programme est décliné en Région dans un Plan régional de la forêt et du bois (PRFB) qui s'écrit avec l'ensemble de la filière locale. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce document est bien avancé et sera validé en 2019.

## Rénovation coordonnée

Dans toutes les régions, les SRGS vont être réécrits. Un groupe de travail a été constitué au sein du CNPF rassemblant les CRPF et l'IDF. Il a pour objectif de proposer des cadres communs qui pourront ensuite s'adapter aux régions. Une harmonisation sera nécessaire pour que les itinéraires sylvicoles soient cohérents d'une région à l'autre sur des peuplements ayant les mêmes caractéristiques. Des parties spécifiques sur les enjeux seront développés, notamment sur l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité ou encore la gestion des équilibres sylvo-cynégétiques.

*Journal d'information des propriétaires forestiers de PACA n° 1, 2019  
Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (Établissement public)  
Directeur de la publication : P. THEVENET  
Rédaction et composition : C. LOUDUN  
Crédits Photos et crédits graphiques : © CNPF - couverture : C. Loudun © CNPF  
Imprimé sur du papier recyclé, avec des encres végétales par Imprim'Apt (Imprim'Vert ®)  
Date de dépôt légal : 12 février 2007 - N° ISSN 1762-9276*



[paca.cnpf.fr](http://paca.cnpf.fr)

**Centre Régional de la Propriété Forestière  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

7 impasse Ricard Digne - 13004 MARSEILLE  
Tél. : 04 95 04 59 04 - Courriel : [paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr)

# Gérer, une priorité

La forêt privée représente environ les deux tiers de la surface forestière régionale. Le potentiel de Plans Simples de Gestion s'avère supérieur à 400 000 ha. Mais toutes les forêts ne présentent pas les mêmes caractéristiques, ni les mêmes qualités. Les peuplements à très faible production, les fortes pentes, les accès contraints notamment... limitent grandement ce potentiel.

Inciter à la rédaction de documents de gestion durable est la priorité de votre CRPF et l'axe dorsal de nos actions. Et les résultats sont là, probants : **en 5 ans, nous sommes passés de 100 000 ha de PSG agréés à 150 000 ha.** Nous ne sommes plus dans l'épaisseur du trait, mais bien dans une tendance lourde, une dynamique clairement engagée.

C'est le résultat d'une politique générale relayée par de nombreuses actions concrètes.

C'est le résultat de multiples partenariats développés avec les territoires, les experts, la Coopérative Provence Forêt, les Gestionnaires Forestiers, les mobilisateurs de la ressource, les regroupements de propriétaires...

C'est le résultat d'appuis forts et de collaborations effectives avec la Région, l'Etat et ses représentants régionaux et départementaux.

C'est, enfin, le résultat de l'engagement sans cesse croissant des propriétaires, petits ou grands, pour mieux connaître et mieux gérer leur patrimoine, sensibilisés et accompagnés par notre équipe motivée.

La forêt, premier maillon de la chaîne, se doit de contribuer à la mobilisation de bois et au développement harmonisé des filières bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie. Les efforts sont à poursuivre afin de maintenir ce rythme d'augmentation de la gestion, mais également d'en accroître leur certification. Il nous faut poursuivre et intensifier nos actions de sensibilisation, nos améliorations organisationnelles, nos projets de regroupements... Les nouveaux outils sont là pour nous y aider : « La Forêt Bouge », les GIEEF, la télétransmission...

Elément primordial de diagnostic et d'orientation, le document de gestion restera simple et évolutif afin d'adapter les choix des propriétaires à toute évolution climatique, sanitaire, économique ou structurelle. Gérer notre patrimoine est et doit rester notre priorité, car notre objectif partagé est bien d'assurer la pérennité et l'avenir de nos forêts, couplé à un développement raisonné et harmonieux de notre filière et de nos territoires.

## SOMMAIRE

- 2/ Brèves
- 3/ Edito
- 4/ DOSSIER : S'adapter aux changements climatiques
- 6/ Îlots de vieillissement en forêt alpine
- 7/ Rédiger son PSG
- 8/ Intervenir après incendie
- 9/ Couper en milieu périrubain
- 10/ Valoriser les jeunes pins d'Alep
- 11/ Services environnementaux
- 12/ La Forêt bouge



**Philippe Thévenet,**  
Directeur du CRPF PACA



# Diversifier les forêts pour s'adapter aux changements climatiques

*Les forêts méditerranéennes et alpines sont déjà touchées par les effets des changements climatiques. Pour proposer des solutions de gestion, le CRPF s'est associé à l'ONF, l'INRA et l'IRSTEA pour monter le projet MEDForFUTUR.*

Une étude de Météo France sur l'évolution du climat révèle que Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région de France la plus touchée par ces changements. Elle a connu les plus fortes augmentations de température, les plus fortes diminutions de précipitations et de pluies efficaces. Quand l'augmentation moyenne des températures a été pour la France de 1,5 °C sur la période 1959-2009, pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle a été de 2°C.

## Des impacts déjà visibles

La région s'avère être un territoire de première importance pour imaginer les sylvicultures adaptées à ces changements. Outre les conséquences sur le risque d'incendies, les forêts seront encore plus vulnérables qu'actuellement au dépérissement (mortalité) et des difficultés de régénération de certaines essences apparaissent.

Les aires de distribution potentielle bioclimatique des espèces forestières seront profondément modifiées et pour s'adapter les espèces devront migrer. Cependant, la vitesse de migration imposée par le climat sera certainement très supérieure aux possibilités de déplacement des espèces.

Soumises à ces multiples perturbations, les forêts risquent ne de plus répondre aux enjeux locaux

de production de bois et à la demande de multifonctionnalité (paysage, biodiversité, sylvopastoralisme...).

## Diversifier les espèces

Il existe des techniques de gestion pour aider les forêts à s'adapter aux changements climatiques. L'une d'entre elles est de diversifier les ressources génétiques, c'est-à-dire d'enrichir les forêts avec des espèces mieux adaptées ou des graines de provenance plus méridionales. La diversité des espèces et des sylvicultures est un gage de meilleure résistance aux événements climatiques et de plus grande résilience (récupération) si l'un d'eux survient.

Dans le cadre de MEDForFUTUR, il est proposé d'enrichir les forêts de l'arrière-pays et des basses

montagnes avec 6 essences feuillues et 6 résineuses (voir encadré). Ces espèces ont déjà été testées dans la région et semblent avoir un certain potentiel pour résister aux changements climatiques.

## Références de gestion

Le projet se situe dans le champ du développement, à l'interface de la recherche et de la gestion forestière. Il s'agit, en forêt privée et dans certaines forêts domaniales, de développer l'usage des enrichissements dans la gestion forestière pour augmenter les chances d'adaptation de certaines essences, qui pourraient « prendre le relai » des espèces dépérissantes. Pour cela, il s'agit de multiplier, dans divers contextes, la mise en place d'îlots d'avenir : ce sont des petites parcelles (au moins 0,5 ha) enrichies (plantation



Plantation réalisée avec le collège de Banon (04).



J. Perrin © ONPF

au sein d'un peuplement existant) avec au moins deux des espèces adaptées. Un diagnostic spécifique est réalisé au préalable pour choisir ces dernières parmi les espèces à tester dans le projet.

Ces plantations constitueront un réseau de parcelles de gestion de référence. Elles serviront d'exemples pour la diffusion des nouvelles pratiques et pour déclencher leur mise en œuvre dans la gestion en forêt publique et privée. Quelques dispositifs de démonstration, plus proche de l'expérimentation, seront également mis en place avec un protocole scientifique plus conséquent.

### Propriétaires impliqués

La démarche en forêt privée s'appuie sur le volontariat des propriétaires. Ils s'impliquent notam-

ment dans un suivi simple de la plantation dans le temps (mortalité, croissance). Une convention sur 10 ans avec le CRPF est signée.

Il est important de faire participer les propriétaires et les gestionnaires à la définition de ces sylvicultures adaptatives. Le projet est un échange entre chercheurs et gestionnaires :

- réalisation de parcelles de référence (science → gestion) ;
- démarche expérimentale d'acquisition de connaissances (gestion → science).

### Premiers plants en terre

Les premières plantations du projet ont eu lieu pendant l'hiver 2018-2019. 4 îlots d'avenir ont été implantés chez 4 propriétaires forestiers privés (dont une plantation portée par l'ASL Laye-Lauzon, labellisée GIEEF) sur 3 départements (Alpes-de-Haute-Provence, Var, Alpes-Maritimes). De son côté, l'ONF a installé 6 îlots sur trois forêts domaniales.

Les plants sont élevés par une pépinière publique de recherche pour une traçabilité totale de la graine au plant et sont fournis dans le projet. Chaque plant doit

être protégé individuellement (piquets et filet) pour éviter tout risque avec le gibier.

### Des financements privés

Le CRPF recherche des financements privés pour faire réaliser ces plantations en forêts privées. Les compensations « défrichement » peuvent être mobilisées ou des contrats signés avec des entreprises souhaitant s'impliquer dans la préservation des forêts. Pour les plantations de l'hiver dernier, une compensation défrichement et un contrat avec une entreprise ont été signés. Les deux autres plantations ont été réalisées par les propriétaires eux-mêmes avec l'apport des protections grâce au projet MEDForFUTUR.

### Faire savoir

Il est important de sensibiliser l'ensemble de la société aux enjeux climatiques et à leurs effets sur les forêts. En décembre 2018, deux classes du collège de Banon ont participé à la plantation de chênes fagins et de frênes à fleur et ont ainsi contribué à l'installation d'une forêt d'avenir.

**Camille Loudun**

#### LES ESPÈCES

##### Feuillues :

- Aulne de Corse
- Chêne faginé
- Chêne vert
- Cormier
- Erable à feuille d'obier
- Frêne à fleur

##### Résineuses :

- Calocèdre
- Cèdre de l'Atlas
- Douglas vert
- Pin de Bosnie
- Pin de Salzmann
- Sapin de Céphalonie





# Services environnementaux : îlots de vieillissement en forêt alpine

*Laisser vieillir des arbres en forêt permet d'accueillir une biodiversité importante. Dans le cadre d'une compensation, RTE finance en forêt privée la mise en place d'îlots de vieillissement dans le département.*

RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français, a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement des réseaux à haute et très haute tension. Dans le cadre d'un projet de rénovation du réseau des Hautes-Alpes, il bénéficie d'une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

## Compenser en forêt

Pour compenser cette destruction, l'arrêté préfectoral prévoit la mise en œuvre par RTE de plusieurs mesures de compensation, dont une mesure portant sur la « Gestion conservatoire des habitats boisés - Mise en place d'îlots de sénescence sur des zones volontairement abandonnées à une évolution forestière spontanée sur environ 50 ha ».

Par définition, ces îlots seront créés dans des boisements à vocation d'exploitation et ne pourront se superposer aux autres espaces où le boisement est laissé à une évolution naturelle. Ces îlots favoriseront les espèces qui s'y installent en créant un espace de tranquillité. Le vieillissement des forêts permet l'installation d'espèces rares qui seront inféodées à ces stades de sénescence, comme des chauves-souris, des oiseaux cavernicoles ou forestiers, ou encore certains insectes décomposant les bois morts,...

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les îlots doivent répondre aux 5 critères suivants :

- 1 : être dans des zones exploitables,
- 2 : être un peuplement mélangé feuillus/résineux ou feuillus purs,
- 3 : faire une surface minimum de 1 ha,
- 4 : appartenir à une forêt dotée d'un PSG ou CBPS,
- 5 : avoir une majorité d'arbres ayant atteint leur âge d'exploitabilité ET un minimum de 10 arbres/ha ayant des microhabitats (cavités, fissures, gélivures, décollements d'écorce...).

## Un engagement fort

Le CRPF contacte les propriétaires dont les forêts pourraient correspondre aux critères. Si le propriétaire est intéressé, le CRPF réalise une cartographie précise de l'îlot ainsi qu'un diagnostic IBP (indice de biodiversité potentielle) qui permettra un suivi dans le temps.

L'îlot est ensuite proposé à RTE et au Comité de suivi environnemental qui vérifie la mise en œuvre des compensations. Si l'îlot est accepté, le propriétaire a alors deux solutions : vendre à RTE ou s'engager à préserver l'îlot sur 30 ans. Dans cette seconde option, il s'agit d'un bail emphytéotique contractuel immobilisant l'îlot pendant 30 ans. Le propriétaire

est alors indemnisé, soit immédiatement, soit sur plusieurs années selon son choix, de la valeur du peuplement sur pied (valeur de la coupe sans les autres frais). Un avenant à son document de gestion est alors réalisé.

Un tel contrat permet de reconnaître le service environnemental lié à la biodiversité que les forêts rendent à la société. La rémunération permet aussi aux propriétaires d'investir dans le reste de leur forêt pour perpétuer une gestion durable. En 2018, 5 propriétaires ont déjà choisi de s'impliquer en signant un bail avec RTE pour une quinzaine d'hectares d'îlots de vieillissement.

**Pauline Marty & Olivier Tacussel**



Exemples de micro-habitats qui peuvent accueillir une faune spécifique.



# Apprendre à rédiger son propre Plan simple de Gestion

*Certains propriétaires souhaitent s'investir dans la rédaction de leur document de gestion, seul ou en famille. Le CRPF met en place des formations spécifiques pour les accompagner dans cette démarche.*

La démarche de rédaction d'un Plan Simple de Gestion demande aux propriétaires d'appréhender leur forêt sous différents angles : connaissance des différents zonages environnementaux, description des peuplements forestiers, traduction de leurs objectifs en termes sylvicoles. Pour aider ces propriétaires désireux de s'impliquer dans leur projet forestier, le CRPF a proposé en 2018 une formation sur mesure.

## 4 jours pour apprendre

Cette formation a été proposée à des propriétaires de 3 départements (13, 04 et 84), souvent rencontrés à la suite d'animations territoriales. Il s'agissait de propriétaires ayant fait part de leur volonté de s'impliquer personnellement dans la gestion de leurs parcelles. La formation a concerné neuf participants pour six propriétaires, certains étant venus accompagnés d'un membre de leur famille, époux ou enfant. Quatre journées ont été organisées, réparties sur l'année, pour apprendre à :

- utiliser les sites informatiques nécessaires pour le cadastre et la cartographie ;
- apprendre sur le terrain à décrire des peuplements forestiers ;
- découvrir individuellement sa forêt avec un technicien CRPF ;
- finaliser les aspects réglementaires du PSG.

## TÉMOIGNAGES



Christian et Lydia Mourard, père et fille, se sont lancés ensemble dans la rédaction de leur PSG.

Christian Mourard : « *Je ne l'aurais pas fait sans ma fille, qui manie bien l'informatique. Tout s'est bien passé, ce n'était pas trop compliqué !* »

Lydia Mourard : « *On nous a donné tous les outils en main, notamment informatiques. Nous étions bien encadrés techniquement par le CRPF et le coût est minime.* »



Corinne Julien et son compagnon Daniel Pontet s'occupent de trois forêts familiales. Ils ont décidé de rédiger eux-mêmes leurs documents de gestion, notamment pour en limiter le coût.

Corinne Julien : « *Nous avons trouvé la formation très intéressante et pas du tout rébarbative. Ce n'était pas lourd à faire et 4 jours de formation, ça passe vite... Nous gérons durablement nos forêts et, maintenant, nous sommes en règle avec la loi. C'était une très bonne idée du CRPF de proposer cette formation !* »

## De bons retours

Cinq plans simples de gestion issus de ces formations ont été présentés à l'agrément du CRPF au conseil de centre de janvier 2019, le sixième le sera prochainement.

Les propriétaires ont fait part de leur satisfaction et de l'intérêt de s'impliquer dans leur projet de gestion. Une formation du même type sera proposée en 2019...

**Marie Gautier & Camille Loudun**



Reconnaissance des peuplements sur le terrain



# Intervenir après incendie pour assurer la régénération de la forêt

*Suite à l'incendie de 2017, il est nécessaire de restaurer les taillis de chênes dans le nord-ouest du Var. Une étude a été menée et des financements trouvés pour réaliser ces travaux.*

Du 24 au 28 juillet 2017, environ 1 600 ha de forêts ont brûlé sur les communes d'Artigues, Esparron, Saint-Martin-de-Pallières et Seillons-Source-d'Argens. La forêt privée représente 50 % de la surface touchée, elle est répartie entre 160 propriétaires.

## Prioriser les travaux

Le CRPF a participé avec l'ONF à l'élaboration d'une étude financée par la communauté de communes Provence Verdon ayant pour objectif d'identifier les zones où intervenir, à quelle échéance et de quelle manière. Cette étude a permis d'obtenir une carte de priorisation des travaux qui a été croisée avec le foncier pour identifier quels propriétaires étaient concernés par quels types d'intervention.

Les peuplements avant incendie étaient pour majorité des taillis de chênes pubescents. La remise en état de ces peuplements peut se faire par recépage. Selon le diamètre des bois, ceux-ci peuvent être valorisés ou non. Dans le cas où les peuplements initiaux étaient des chênaies jeunes, le bois est de trop faible dimension pour être commercialisé : les interventions sont des travaux pour lesquels il faut trouver des financements.

Parmi les peuplements adultes, il faut encore distinguer les bois qui ont été entièrement brûlés de

ceux que le feu a parcourus rapidement : si les premiers ne peuvent trouver comme débouché que le bois énergie, les seconds peuvent avoir un débouché dans la filière bois de chauffage.

## Financer les actions

Une centaine de milliers d'euros ont été trouvés pour réaliser une trentaine d'hectares de travaux (compensation de défrichement de SARL SOLAIRE et de SAS Provencialis). La maîtrise d'œuvre des travaux est confiée à la Coopérative Provence Forêt.

La mobilisation des propriétaires a également permis de regrouper 57 ha de coupes de bois brûlés. Ces interventions pourront être réalisées prochainement.



Taillis de chênes brûlés à l'été 2017.

Ces résultats satisfaisants sont le fruit d'un important travail de mobilisation réalisé par le CRPF avec l'aide financière de la Région SUD : les propriétaires ont été conviés à deux réunions d'information (en présence de la Coopérative Provence Forêt et d'élus locaux) et de nombreuses relances courriers et téléphoniques ont été effectuées.

**Marie Gautier**



Réunion sur le terrain avec la Coopérative Provence Forêt et les propriétaires.



# Éclaircir pour diminuer les risques d'incendie en milieu périurbain

*Sur la commune de La Gaude, une éclaircie est menée de manière groupée en forêt privée et en forêt publique. Objectif : améliorer la forêt et diminuer la masse combustible à proximité des habitations.*

La forêt de l'Association du Lotissement du Domaine de l'Etoile (ALDE) représente une surface supérieure à 25 ha. À ce titre, les propriétaires ont établi un document planifiant des coupes sur leur propriété : un Plan Simple de Gestion (PSG). Les incendies de l'été 2017 dans le département ont motivé l'ALDE à mettre en œuvre ce plan de gestion, afin, notamment, de diminuer la quantité de matière combustible à proximité du domaine. À sa demande et grâce à l'aide financière du Conseil départemental, le CRPF a assuré une animation globale ayant conduit à un chantier groupé de récolte de bois mûrs et d'amélioration de peuplements.

## Mutualiser pour agir

Jouxtant cette forêt privée, on trouve une forêt publique, appartenant à la commune de La Gaude. Pour que l'intervention soit optimale (mutualisation des moyens, amélioration de la protection incendie, etc.), il a été proposé à la commune de s'associer à l'opération, avec l'appui de l'ONF, gestionnaire des forêts publiques.

Cette année, plus d'une vingtaine d'hectares de pin d'Alep, en forêts privée et publique, vont bénéficier d'une coupe d'amélioration, permettant de mobiliser près de 2 000 tonnes de bois (soit l'un des plus gros chantiers actuels dans le département). Une intervention



L'exploitation commune avec la forêt publique permet une mutualisation des moyens.

est également prévue dans les taillis denses de chêne avec une valorisation locale en bois de chauffage. Les pins exploités alimenteront des centrales biomasses (production d'électricité avec du bois) de la région et les plus belles grumes seront valorisées à proximité par une scierie (production de planches de coffrage).

## Expliquer auprès du public

La forêt est située en milieu périurbain. La réalisation de coupe de bois dans le département fait parfois l'objet d'incompréhension voire d'oppositions de la part des

habitants. En amont, différentes actions de communication ont été menées. Aussi, le CRPF et l'ONF ont participé ensemble à une réunion publique organisée par la commune, présentant l'intérêt d'une telle intervention. Des panneaux explicatifs communs ont également été installés à proximité de la coupe. Enfin, une animation auprès de l'école communale Jean Monnet a permis de sensibiliser 60 élèves de CM1/CM2. Grâce à ce travail réalisé en amont, l'intervention est mieux perçue par les habitants et usagers du secteur.

Quentin Vanneste



Panneaux expliquant la coupe (outil de communication mis en place grâce à la Région).



# Vers une valorisation des jeunes peuplements de pin d'Alep ?

*Des régénérations naturelles de pin d'Alep sont apparues suite aux importants incendies entre 1970 et 2000 et se sont bien développées. Les améliorer permettrait d'espérer une production de bois d'œuvre.*

Dans le département, on estime à environ 3 000 ha la surface de ces jeunes pinèdes. Elles sont excessivement denses (de 5 000 à 50 000 brins/ha !) et constituent une masse combustible importante et représentent un potentiel de bois pouvant intéresser à court terme les industriels du bois industrie et énergie et à moyen/long terme la filière bois d'œuvre.

## Expérimenter des travaux

Une intervention sylvicole (diminution forte de la densité) est importante pour les développer en ce sens. Mais à part quelques travaux en forêt publique ou dans le cadre des PIDAF, très peu de travaux de dépressage sont réalisés en forêt privée faute de financement adapté et d'un coût de travaux trop élevé.

Le projet soutenu, financièrement par le Département des Bouches-du-Rhône, a donc consisté en une étude technico-économique visant l'expérimentation de travaux spécifiques ainsi que la valorisation des produits issus de ces travaux. Ce projet a été réalisé en partenariat avec la société Alcina.

Les opérations sylvicoles d'amélioration des peuplements ont été très difficiles à réaliser. La valorisation des produits est faible, seulement possible via les entreprises de cogénération. Le coût des tra-



Cloisonnements mis en œuvre dans des jeunes pinèdes.

vaux se révèle relativement élevé du fait de l'aspect expérimental des essais. L'abattage a été réalisé par bûcheronnage.

## Un engagement de filière

Le détournage est la technique la moins coûteuse (moins de 1100 € par hectare), ce qui est encourageant car c'est la plus porteuse d'un point de vue sylvicole. Certains points-clés ont été mis en évidence pour la poursuite de cette recherche de valorisation du broyat de perchis de pin d'Alep. Le premier élément déterminant est le manque de visibilité à l'aval de la chaîne de valeur. Un travail part-

enariat avec les énergéticiens paraît nécessaire pour connaître les prix d'entrée à la centrale de ce type de produit et cadrer les prix des travaux forestiers. L'autre facteur est la réduction des coûts des travaux par du matériel mécanique adapté du type Fehler Buncher.

Une sylviculture des jeunes peuplements paraît donc envisageable d'un point de vue économique à condition que les acteurs locaux participent à la construction d'une chaîne de valeur la plus rentable possible pour tous les maillons qui la constituent.

**Haimad Baudriller-Cacaud**

### 3 ITINÉRAIRES TESTÉS

Voici les travaux testés sur 6 ha de perchis-gaulis de pin d'Alep au sein d'une propriété privée dotée d'un plan simple de gestion :

- détournage : ouverture de layons tous les 10 m et détournage de 200 jeunes tiges d'avenir/ha ;
- layonnage : layonnage dense et en quadrillage des jeunes peuplements, laissant des alvéoles de 6 m de diamètre max. ;
- layonnage et dépressage en plein : layonnage permettant une exploitation future tous les 10 m environ puis dépressage de manière homogène dans les peuplements (1000-1500 tiges/ha).



# Services environnementaux, bois énergie : des opportunités à saisir

*Le projet VALENBOIS vient de se terminer. Il avait pour objectif d'améliorer la mobilisation de bois tout en garantissant une gestion durable par le développement d'une économie nouvelle liée aux services environnementaux.*

Sur 3 ans, le projet s'est porté sur deux territoires partenaires : le Parc Naturel Régional du Verdon et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV), préfiguration du PNR du Mont Ventoux. Environ 6 600 ha de forêt privée étaient concernés, très peu dotés de documents de gestion durable.

## Actions innovantes

Le CNPF a développé des outils adaptés à la valorisation des services environnementaux, notamment « Carbone » et « Biodiversité », en termes techniques et de méthodologie. Ainsi, Amaury Sport Organisation, la société qui organise le Tour de France, a financé le SMAEMV afin que ce dernier subventionne des projets forestiers, sur son territoire. L'objectif était une optimisation de la séquestration de carbone dans la forêt et les produits transformés issus du bois. Le CNPF a organisé les contractualisations nécessaires et a apporté son soutien technique.

9 propriétaires ont ainsi été sélectionnés et environ 50 ha d'amélioration sylvicole sont prévus, permettant un gain carbone de 8 800 tCO<sub>2</sub>. Ce financement a permis de faire changer certaines pratiques forestières pour des propriétaires dont l'objectif n'était alors que la coupe rase de taillis dans du chêne pubescent ou la

récolte prématurée de peuplements résineux de 30-40 ans. La gestion proposée a permis de transformer des taillis en futaie et de réaliser des éclaircies dans des peuplements résineux ou de préserver des mélanges feuillus/résineux.

**« des opérations sylvicoles permettant un gain carbone de 8 800 tCO<sub>2</sub> »**

Cette action a eu un effet « tache d'huile ». Sur le territoire vauclusien, plus de 70 % des surfaces soumises à plan simple de gestion en sont maintenant dotées et 290 ha de propriétés possèdent un code de bonnes pratiques sylvicoles (surface < 25 ha).

Au total, 90 documents de gestion ont vu le jour, pour une surface de 4 700 ha. Dans le temps du projet, des opérations sylvicoles ont permis de mobiliser 18 000 m<sup>3</sup> de bois industrie/bois énergie, 3 400 stères de bois de chauffage et plus de 1 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre (palette incluse). 2 regroupements informels ont été organisés pour des opérations sylvicoles ponctuelles.

Les gestionnaires forestiers professionnels ont vu leur chiffre d'affaire augmenter. De plus, des partenariats public/privé se sont constitués pour réaliser

des coupes coordonnées. Quatre projets sylvopastoraux ont été développés pour augmenter la ressource d'éleveurs ovins. La mobilisation des propriétaires forestiers privés a conduit à fournir suffisamment de bois aux chaufferies du Fond Chaleur.

## Avec les entreprises

Le CRPF PACA a mis en place des passerelles entre les entreprises et les propriétaires forestiers. Ses outils sont labellisés Parcours Performant et Responsable, label donné par un consortium regroupant la Région SUD, l'ADEME, la DREAL, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. Des outils de communication ont été conçus.

Le développement de la valorisation des services environnementaux est une source d'économie nouvelle en forêt privée qu'il paraît nécessaire de poursuivre. Il permettra de financer par l'économie privée des opérations sylvicoles aidant à lutter contre le changement climatique et à préserver l'environnement.

**Haimad Baudriller-Cacaud**





## Outils innovants

# La Forêt bouge

Le site La Forêt bouge a pour but de favoriser le contact et créer du lien entre les acteurs privés, économiques ou institutionnels du monde forestier. Il permet de faciliter les démarches, la gestion des forêts et la réalisation d'opérations sylvicoles des propriétaires et des professionnels en favorisant le regroupement du foncier et/ou de la gestion.

Un des objectifs principaux de cet outil innovant est de faire progresser la mobilisation des bois en forêt privée en proposant des services innovants. Le site continue à évoluer et à s'étoffer. De nouveaux modules sont en cours de développement, notamment une bourse foncière avec Fransylva.

En 2019, le CNPF va offrir une nouvelle possibilité aux propriétaires : réaliser son Plan simple de gestion en ligne ! Dans un module spécifique de La Forêt bouge, vous pourrez bientôt faire votre cartographie et entrer tous les éléments pour déposer votre document de gestion durable. Pour cela, il sera quand même nécessaire d'être accompagné techniquement.

Une formation vous sera proposée en fin d'année. Si vous êtes intéressé pour apprendre à rédiger votre document de gestion (cf. p.7) et/ou à le réaliser en ligne, n'hésitez pas à nous le faire savoir.



**Gérer sa forêt** vous permet de créer vos propriétés, vos peuplements et de définir vos coupes à réaliser



**Gérer ses chantiers** permet aux professionnels de préparer et suivre leurs chantiers



**Trouver un professionnel** vous permet de sélectionner une liste de professionnels sur le territoire



**Démarches en ligne** vous permet de prendre en compte les principales réglementations



**Foncier forestier** vous permet de déposer ou de consulter une offre de vente



**Connaitre le prix des bois** vous permet de consulter des données économiques régionales

### RESTONS CONNECTÉS !



[paca.cnpf.fr](http://paca.cnpf.fr)

Pour recevoir nos informations (revue, lettre électronique et invitations) par mail, merci de vous inscrire à : [paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr)

Avec la participation financière de

RÉGION SUD



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR